

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit du mois de septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 22 septembre 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON (*arrivé en cours de séance*) – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : S. FICCA a donné pouvoir à C. VEILLARD
C. GARCIA EBOLI a donné pouvoir à H. PERDRIELLE

Absents n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY
G. PIOT

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 15, procurations : 2, votants : 17.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 31 août 2023
- Délibérations
 - Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID)
 - Suppression d'un poste de gardien-brigadier
 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Divers
 - Financement du transport des classes transplantées
 - Aménagement de l'étang communal
 - Calendrier des prochains conseils
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 31 AOÛT 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230928-01

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (présenté par M. Surjus)

Suite à plusieurs lois récentes, les dossiers de demande de logements sociaux sont cotés. L'objectif de Vienne Condrieu Agglomération est d'harmoniser les pratiques à partir de décembre 2023. Notre commune participe déjà à l'accueil des demandeurs. Un logiciel de cotation sera déployé auprès des communes.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 15 – abstention : 1 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230928-02

SUPPRESSION D'UN POSTE DE GARDIEN BRIGADIER (présenté par J. Lepré)

Suite à l'avancement de grade de l'agent de police municipale de la commune (désormais brigadier chef principal), il convient de supprimer le poste de gardien brigadier.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230928-03

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (présenté par J. Lepré)

En vue de la titularisation d'un agent du service périscolaire présent sur la commune depuis 2020 et faisant preuve d'un fort investissement, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour 28h21 hebdomadaires, annualisées sur 36 semaines.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0).

Le service de cantine est de plus en plus sollicité. Le nombre de repas servis augmente régulièrement malgré un nombre d'élèves stable à l'école.

[arrivée de B. Péchon]

QUESTIONS DIVERSES

FINANCEMENT DU TRANSPORT DES CLASSES TRANSPLANTÉES (présenté par H. Perdrielle)

Dans le cadre d'une classe « rousse » organisée en novembre pour les classes de CP-CE2 et CE2-CM1, les enseignants sollicitent la municipalité pour le financement des frais de transport. Le montant prévu s'élève à 1980 €. Les enseignants ont identifié une possibilité de

subvention auprès de la région qui est à l'étude. Le voyage étant organisé en début d'année scolaire, le paiement devra être effectué sur le budget 2023, cependant aucune autre classe transplantée n'est prévue d'ici juin 2024. Le conseil se prononce favorablement pour ce financement.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG COMMUNAL (présenté par O. Laurent)

Les arrêtés de sécheresse ne permettent pas d'effectuer la vidange de l'étang communal cet hiver. Il est donc prévu de reporter les opérations de curage et d'aménagement à 2024-2025. L'association de pêche a été informée qu'elle pourra utiliser normalement l'étang cette année. Le bail de location devra être renouvelé pour un an.

En parallèle, les travaux de réflexion, chiffrage, diagnostic, etc. du projet se poursuivent.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (présenté par O. Laurent)

Comme chaque année, il est proposé d'établir un calendrier prévisionnel pour les réunions du conseil municipal pour l'année 2023-2024 :

- Jeudi 19 octobre 2023
- Jeudi 23 novembre 2023
- Jeudi 21 décembre 2023
- Jeudi 18 janvier 2024
- Jeudi 15 février 2024
- Jeudi 21 mars 2024 *[vote du budget]*
- Jeudi 11 avril 2024
- Jeudi 16 mai 2024
- Jeudi 13 juin 2024 *[subventions aux associations]*
- Jeudi 11 juillet 2024
- Jeudi 29 août 2024
- Jeudi 26 septembre 2024

Les séances débuteront à 20h00.

CALENDRIER MUNICIPAL (présenté par C. Veillard et J. Tissot)

- L'**inauguration de la nouvelle aire de sports et de loisirs** aura lieu le vendredi 29 septembre à 18h30. La population est invitée et des démonstrations seront organisées.
- La **cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants** aura lieu le vendredi 6 octobre.
- Pour tenir compte du calendrier du conseil communautaire, les **vœux du maire 2024** seront organisés le mardi 9 janvier 2024 à 19h00.

ATELIERS MUNICIPAUX (présenté par J. Lepré)

Une tentative d'effraction s'est produite dans la nuit du 21 septembre aux ateliers municipaux. L'accès en véhicule s'est fait via le terrain acquis récemment par la commune rue de la Forge et qui n'est actuellement clôturé que par des barrières. Afin de renforcer la sécurité, il est proposé la mise en place de blocs en béton (comme ceux déjà installés au stade) autour du parking de la maison des associations. Le besoin est évalué à 11 blocs environ pour un coût approximatif de 2500 € (livraison et pose incluses).

Le conseil se prononce favorablement pour cette opération.

BROYEUR DE VÉGÉTAUX (présenté par J. Tissot)

Vienne Condrieu Agglomération propose la mise à disposition des communes d'un broyeur de végétaux intercommunal. Si la commune est intéressée il conviendra de prendre une délibération en ce sens au prochain conseil municipal afin de signer la convention de prêt. Les employés communaux amenés à manipuler le broyeur devront suivre une formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le maire,



Le secrétaire,

